

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

### Séance du 15 SEPTEMBRE 2022

Par suite d'une convocation en date du 08 septembre 2022, affichée le 08 septembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, le **jeudi 15 septembre 2022 à 19h00**, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

#### Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	19
Représenté :	8
Votants :	27

Etaient présents : Mmes et MM Claire ADAM, Romain ARNAUD, Pierre BAILLY, Emilien BIGNON, Roland BROQUET, Séverine BROQUET, Reynald CARLOT, Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER, Christie DEZERT, Anne-Lise DURAND, Florent GAUROIS, Philippe GOFFART, Claude LAPIERRE, Edith L'HOSTE, Sophie MASSIASSE, Estelle MIGNOT, Bernard SADY, Gérard TRUTAT,

Absents ayant donné procuration : Mme Emeline DE BRUIN à M. Roland BROQUET, M. Johann DE BRUIN à Mme Maggy CARON, Mme Sabrina GUYON à Mme Claire ADAM, Alain NOUGARET à M. Claude LAPIERRE, M. Pierre MARCHAL à Mme Christie DEZERT, Mme Agnès RAGOT à Mme Sophie MASSIASSE, M. Pascal RANC à Mme Vanessa CHEVALLIER, Mme Sylvie VELUT à Mme Séverine BROQUET.

Absents : Mme Eléonore De FRESCHVILLE, M. Julien GOFFART.

Secrétaire de séance : Mme Claire ADAM.

#### Délibération n°

**2022\_D\_135**

### Objet de la délibération : Etude thermique – Bâtiments communaux d'Aix-Villemaur-Pâlis + Décision Modificative

Le Maire

↳ Rappelle au Conseil Municipal :

- Le souhait de la commune à engager une démarche d'optimisation énergétique et environnementale des bâtiments communaux.
- Que la commune d'Aix-Villemaur-Pâlis gère un parc immobilier de 16 bâtiments dont la plupart des équipements thermiques sont vieillissants.

↳ Précise qu'il est nécessaire d'opter pour des ressources énergétiques adaptées et pérennes et de disposer d'installations fiables et performantes dans la durée et en capacité de répondre aux évolutions locales.

↳ Informe que pour mener à bien un audit technique des installations permettant d'optimiser les consommations énergétiques, d'étudier les solutions envisageables de productions ENR&R, d'optimiser les coûts énergétiques et fiabiliser techniquement les installations il est nécessaire de confier cette mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à un prestataire extérieur.

↳ Fait part à l'Assemblée, qu'une consultation a été lancée. Deux propositions de prix ont été déposées, à savoir :

- La société I THERM CONSEIL : 12 000,00 € H.T,
- La société 3 Ingénieurs Associés (3IA) : 30 720,00 € H.T.

Le **Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des différents devis et en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ **ACCEPTE** la proposition de prix de la société I THERM CONSEIL pour un montant de 12 000,00 € H.T, soit 14 400,00 € TTC.

▶ **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au moyen d'une décision modificative.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Roland BROQUET.

